

**MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR ADRIANE CARR  
AU COMITÉ SPÉCIAL SUR LA RÉFORME ÉLECTORALE  
VICTORIA (COLOMBIE-BRITANNIQUE) – LE 27 SEPTEMBRE 2016**

- Je m'appelle Adriane Carr. Je suis conseillère municipale dans la ville de Vancouver, ancienne leader adjointe du Parti vert du Canada et cofondatrice et ancienne leader du Parti vert de la Colombie-Britannique (C.-B.).
- En 2002, j'ai proposé, en tant que citoyenne, l'Initiative pour mettre en place un système électoral de représentation proportionnelle en C.-B. (*Initiative to Establish a Proportional Representation Electoral System in BC*), au titre de la *Recall and Initiative Act* de la C.-B. J'ai amorcé cette initiative en raison des résultats très injustes à la suite des élections de 2001 en C.-B, selon un système majoritaire uninominal à un tour : 77 des 79 sièges ont été remportés par les libéraux avec 57,6 % des voix, 2 sièges ont été remportés par le Nouveau Parti démocratique avec 21,5 % des voix et le Parti vert n'a remporté aucun siège avec 12,4 % des voix.
- La *Recall and Initiative Act* de la C.-B. prévoit que l'auteur d'une proposition doit fournir le libellé juridique du projet de loi qui pourrait être adopté si on allait de l'avant avec l'initiative. La recherche à cet égard a été entamée pour moi par M. Brahm Weisman, ancien directeur de la School of Community and Regional Planning de l'Université de la Colombie-Britannique. M. Weisman m'a présenté une analyse des divers systèmes électoraux ainsi qu'une recommandation selon laquelle le système qui conviendrait le mieux à la C.-B. serait celui de la représentation proportionnelle mixte (RPM), car il inclut la façon actuelle de voter pour un représentant d'une circonscription, ce qui facilite la compréhension des citoyens à l'égard de ce nouveau système, et redonne au parti le nombre de sièges qui lui reviennent en proportion avec les suffrages qu'il a obtenus. De ce fait, les résultats sont justes et chaque vote compte – ce qui était la principale préoccupation des électeurs.
- Dans le cadre de l'élaboration du projet de loi, je me suis rendue en Nouvelle-Zélande, pays qui a adopté la RPM en 1993, en vue de déterminer ce qui fonctionnait bien et ce qui pouvait être amélioré. J'ai parlé avec des citoyens et des députés ainsi qu'au directeur général des élections, et voici ce que j'ai appris :
  - le seuil d'élection fixé à 5 %, permettant à un parti de remporter des sièges compensatoires, est considéré comme étant raisonnable; il permet la représentation d'un nombre limité de petits partis;
  - les députés ont représenté les électeurs de la même façon, et ce, qu'ils aient été élus en tant que représentants de la circonscription ou qu'ils aient obtenu un siège compensatoire depuis les listes prévues à cet effet;
  - les citoyens aiment le scrutin à deux votes et les résultats qu'ils engendrent; ils obtiennent une représentation proportionnelle grâce à divers partis.
- Mon initiative pour la représentation proportionnelle – mieux connue sous le nom de campagne libérer votre vote (Free Your Vote Campaign) – a été axée sur l'éducation du public pendant de nombreux mois – nous avons imprimé et distribué environ 400 000 journaux dans lesquels nous expliquions comment

fonctionnerait le nouveau mode de scrutin. Au cours de la période de pétition de 90 jours (du 13 mai au 12 août 2002), 4 002 bénévoles ont fait du porte-à-porte et ont recueilli 98 165 signatures d'électeurs de la C.-B., mais ils n'ont pas amassé le nombre de signatures requises, à savoir 212 473 signatures (10 % des électeurs inscrits dans chacune des circonscriptions). Nous avons amassé les signatures de plus de 10 % des électeurs dans neuf circonscriptions : Comox Valley, Kelowna—Lake Country, Malahat—Juan de Fuca, Nanaimo, Nelson—Creston, North Island, Powell River—Sunshine Coast, Saanich North and the Islands, Victoria—Beacon Hill. Les bénévoles qui ont fait du porte-à-porte à l'échelle de la C.-B. ont tous déclaré que la plupart des gens à qui ils avaient parlé avaient signé la pétition, et que tout ce qu'il leur fallait, c'était plus de temps!

- À la suite de mon initiative, le gouvernement de la C.-B a mis sur pied l'Assemblée citoyenne sur la réforme électorale (Citizens Assembly on Electoral Reform). J'ai assisté à toutes les réunions publiques tenues par cette assemblée, pendant lesquelles les membres étaient mis au courant des divers modes de scrutin et ont délibéré à leur égard. Mon évaluation est que le modèle de l'Assemblée citoyenne est attirant, mais qu'il est loin d'être parfait. Les citoyens étaient eux-mêmes ouverts et enthousiastes. Malheureusement, les deux professeurs chargés d'instruire les membres de l'Assemblée ont fait preuve de partialité, selon moi, en faveur du vote unique transférable (VUT), système pour lequel ils étaient tous deux des experts, ce qui a faussé l'information qu'ils ont fournie aux membres de l'Assemblée et ce qui a privé ces derniers d'autres renseignements. À titre d'exemple, les deux professeurs ont dit que les députés élus au moyen de listes de partis étaient des « politiciens-zombies » qui « peuvent revenir d'entre les morts » [TRADUCTION], c'est-à-dire être élus après avoir perdu dans une circonscription. Par ailleurs, les deux professeurs ne se sont pas conformés à la demande de l'un des membres de l'Assemblée selon laquelle d'autres membres de l'Assemblée pourraient mettre à l'essai un modèle de bulletin de vote de la RPM et du VUT auprès des électeurs, après que ses propres essais ont montré que les citoyens préféreraient de loin la simplicité du bulletin de vote de la RPM.
- En 2005, 57,5 % des citoyens de la C.-B. ont voté pour la « recommandation de l'Assemblée citoyenne » [TRADUCTION] à l'égard de la réforme électorale, dont une majorité de citoyens dans 77 des 79 circonscriptions. Toutefois, en 2009, lorsque les citoyens ont été informés des détails concernant le VUT en C.-B., seuls 39 % ont voté pour la réforme. De nombreuses personnes n'aimaient pas le système de VUT proposé parce que le bulletin de vote et le décompte des voix étaient compliqués et parce que le système était fondé sur de vastes circonscriptions rurales qui comptaient moins de députés (deux ou trois) élus en comparaison avec les circonscriptions urbaines plus petites au sein desquelles on peut élire jusqu'à sept députés par circonscription, ce qui signifie que plus de citoyens ont de bonnes chances d'élire un député qui correspond à leur premier choix en régions urbaines qu'en régions rurales. Autrement dit, l'équité et la proportionnalité des résultats varient. L'une des principales raisons pour lesquelles j'avais préféré, au départ, la RPM au VUT dans le cadre de mon initiative est que, afin d'obtenir des résultats proportionnels, il est généralement admis que les circonscriptions, selon un système de VUT, doivent élire plus de cinq députés, et préférablement sept. (Dans une circonscription comptant cinq sièges, un candidat doit obtenir 16,7 % des voix pour être élu; dans une

circonscription comptant sept sièges, un candidat doit obtenir 12,5 % des voix pour être élu.) Cependant, dans une zone où la répartition de la population est déséquilibrée, comme au Canada, cela signifierait que les Territoires du Nord-Ouest, le Yukon et la partie supérieure de la plupart des provinces formeraient une seule circonscription si l'on voulait atteindre l'objectif de la proportionnalité!

- À la question de savoir quel serait le mode de scrutin qui conviendrait le mieux au Canada, je recommande la RPM :
  - Elle peut être fondée sur nos circonscriptions actuelles, ce qui veut dire qu'il n'y aurait pas de processus long et coûteux d'examen des limites des circonscriptions, processus que le Canada vient tout juste de terminer.
  - Au cours des mille et une conversations que j'ai eues avec les électeurs dans le cadre de mon initiative pour la représentation proportionnelle, pratiquement tout le monde aimait l'idée des deux votes : le premier pour l'élection d'un candidat dans la circonscription et le second pour le parti qu'appuient les électeurs, sachant que ce second vote permettra d'obtenir des résultats justes au moment des élections.
  - L'utilisation de nos circonscriptions actuelles et de l'un des deux votes pour l'élection d'un représentant local rendent le processus familier et créent une transition en douceur pour les citoyens.
  - La proportionnalité peut être réalisée grâce à des sièges compensatoires, afin que la proportion de suffrages exprimés pour un parti corresponde au nombre de sièges qu'il remporte. Les candidats complémentaires peuvent être sélectionnés à partir d'une liste préparée par le parti ou à partir d'une liste de candidats non élus, en ordre décroissant, le premier étant le candidat ayant reçu la plus grande proportion de voix, jusqu'à ce que le parti ait un nombre de sièges proportionnel à sa part des suffrages exprimés à l'échelle du pays.
  - Il est possible d'adapter la Chambre afin qu'elle puisse accueillir les députés fédéraux complémentaires – si le Comité agit rapidement – à même les 3 milliards de dollars investis dans les rénovations actuellement en cours des édifices du Parlement.
- Je suis neutre à l'égard de la question de savoir s'il faut ou non adopter le vote électronique, sachant que cela serait populaire auprès des jeunes, mais je suis préoccupée par la confidentialité du vote.
- J'appuie le vote obligatoire. J'ai visité l'Australie et j'ai parlé avec des gens, là-bas, qui ont dit que cela s'était simplement intégré à leur devoir civique et à leur vie, qu'il y avait un petit nombre de bulletins de vote nuls et que quiconque avait une excuse légitime ne payait pas d'amende.
- À propos du scrutin préférentiel, je recommande au Comité de rejeter cette solution de rechange à la représentation proportionnelle. Il n'est pas proportionnel, il contrarie de nombreux électeurs qui ne préfèrent qu'un seul parti ou qu'un seul candidat et il nous dévie de notre objectif de réaliser la véritable réforme électorale que souhaitent les électeurs, à savoir l'adoption d'un système de représentation proportionnelle qui permet que chaque vote compte et que la

proportion des suffrages exprimés pour un parti équivaille au nombre de sièges qu'il obtient.